



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 1998
Français
Original: anglais

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à la reprise de sa session de fond de 1998

(16 décembre 1998)

Note : Le texte provisoire de la résolution et des décisions adoptées par le Conseil à la reprise de sa session de fond de 1998 est distribué pour information dans le présent document. Le texte définitif sera publié dans le *Supplément No 1 des Documents officiels du Conseil économique et social, 1998* (E/1998/98).

Table des matières

Résolution

<i>No de la résolution</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
1998/49	Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale (E/1998/L.54)	8	16 décembre 1998	3

Décisions

<i>No de la décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
1998/202 D	Élections, présentation de candidatures, nominations et confirmation de la nomination de membres aux organes subsidiaires du Conseil économique et social et aux organes s'y rattachant (E/1998/SR.50)*	1	16 décembre 1998	4
1998/299	Thème de la réunion de haut niveau du débat consacré aux activités opérationnelles pendant la session de fond de 1999 du Conseil économique et social (E/1998/L.52)	1	16 décembre 1998	6
1998/300	Question de l'examen de la répartition des sièges au sein du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (E/1998/L.52)	1	16 décembre 1998	6
1998/301	Participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la Commission de la condition de la femme (E/1998/L.52)	1	16 décembre 1998	6
1998/302	Report de l'examen de la question de l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (E/1998/SR.50)	1	16 décembre 1998	7
1998/303	Comité des droits économiques, sociaux et culturels (E/1998/L.52)	1	16 décembre 1998	7

*Pour la décision 1998/202 A, voir document E/1998/INF/3; pour la décision 1998/202 B, voir document E/1998/INF/3/Add.1; pour la décision 1998/202 C, voir document E/1998/INF/3/Add.2

Résolution

1998/49

Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 1996/43 du 26 juillet 1996 et 1998/46 et 1998/47 du 31 juillet 1998, ainsi que les résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale, en date des 24 mai 1996 et 19 décembre 1997, respectivement,

Prenant note des rapports du Secrétaire général sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes¹ et sur l'examen exploratoire conjoint de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods²,

1. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis dans l'application de celles des dispositions des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale qui le concernent;

2. *Constate* que des progrès ont été accomplis dans l'édification d'un partenariat de plus en plus étroit entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods;

3. *Décide* d'examiner avant la fin de sa session d'organisation de 1999 les rapports du Secrétaire général sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes¹ et sur l'examen exploratoire conjoint de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods², ainsi que celui qu'il doit présenter en application du paragraphe 68 de l'annexe I à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale.

*50e séance plénière
16 décembre 1998*

¹ A/53/137-E/1998/66.

² E/1998/61.

Décisions

1998/202 D

Élections, présentation de candidatures, nominations et confirmation de la nomination de membres aux organes subsidiaires du Conseil économique et social et aux organes s'y rattachant

À sa 50e séance plénière, le 16 décembre 1998, le Conseil économique et social a pris les décisions ci-après concernant les sièges vacants dans ses organes subsidiaires et les organes apparentés :

Élections

Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement

Le Conseil a élu les vingt experts ci-après pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1999 : Carlos Alberto **Aguilar Molina** (El Salvador), Hernán **Bravo Trejos** (Costa Rica), Dmytro Victorovych **Derogan** (Ukraine), Bernard **Devin** (France), Malin **Falkenmark** (Suède), Siripong **Hungspreug** (Thaïlande), Jon **Ingimarsson** (Islande), Ahmad **Kahrobaian** (République islamique d'Iran), Owen Macdonald **Kankhulungo** (Malawi), Paul M. **Kodzwa** (Zimbabwe), Markku Juhani **Mäkelä** (Finlande), John Michael **Matuszak** (États-Unis d'Amérique), Sergey M. **Natalchuk** (Fédération de Russie), Ainun **Nishat** (Bangladesh), Neculai **Pavlovschi** (Roumanie), Carlos Augusto **Saldivar** (Paraguay), Eddy Kofi **Smith** (Ghana), Wilhelmus C. Turkenburg (Pays-Bas), Raymond Marcio **Wright** (Jamaïque) et **Zhang** Guocheng (Chine).

Le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection de trois membres à choisir parmi les États d'Afrique et de deux membres à choisir parmi les États d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2002.

Commission de la science et de la technique au service du développement

Le Conseil a élu les vingt-quatre États Membres ci-après pour un mandat prenant effet le 1er janvier 1999 : **Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Chine, Colombie, Cuba, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Pakistan, Paraguay, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie et Tunisie.**

Conformément à la résolution 1998/47 du Conseil, en date du 31 juillet 1998, il a été procédé à un tirage au sort pour déterminer le mandat initial des États membres élus. Il a été décidé que les douze États ci-après siègeraient pour un mandat prenant effet le 1er janvier 1999 et expirant le 31 décembre 2000 : **Autriche, Brésil, Cuba, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Jamaïque, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie** et deux membres à choisir parmi les États d'Asie; les quatorze États ci-après siègeraient pour un mandat prenant effet le 1er janvier 1999 et expirant le 31 décembre 2002 : **Allemagne, Bélarus, Belgique, Bolivie, Chine, Colombie, Grèce, Indonésie, Iran (République islamique d'), Pakistan, Paraguay, Portugal, Roumanie et Tunisie.**

Le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection de sept membres à choisir parmi les États d'Afrique pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à une date

qui serait déterminée par tirage au sort et de deux membres à choisir parmi les États d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2000.

Commission du développement durable

Le Conseil a décidé que la **Finlande**, qui devait se retirer de la Commission à compter du 31 décembre 1998, serait remplacée par la **Suède** pour un mandat prenant effet le 1er janvier 1999 et expirant à la clôture de la septième session de la Commission, en 1999.

Nominations

Comité de la politique de développement

Le Conseil a nommé, à titre exceptionnel, les vingt-quatre experts ci-après pour un mandat de deux ans prenant effet le 1er janvier 1999 : Mária **Agusztinovics** (Hongrie), Maria Julia **Alsogary** (Argentine), Makhtar **Diouf** (Sénégal), Essam **El-Hinnawi** (Égypte), Just **Faaland** (Norvège), Eugenio B. **Figuerola** (Chili), Albert **Fishlow** (États-Unis d'Amérique), Gao Shangquan (Chine), Leonid M. **Grigoriev** (Fédération de Russie), Patrick **Guillaumont** (France), Ryokichi **Hirono** (Japon), Taher **Kanaan** (Jordanie), Louka T. **Katseli** (Grèce), Nguvuru H. I. **Lipumba** (République-Unie de Tanzanie), Solita C. **Monsod** (Philippines), P. Jayendra **Nayak** (Inde), Mari Elka **Pangestu** (Indonésie), Milivoje **Panić** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Park Eul Yong (République de Corée), Bishnodat **Persaud** (Guyana), Akilagpa **Sawyer** (Ghana), Udo Ernst **Simonis** (Allemagne), Ruben **Tansini** (Uruguay) et Miguel **Urrutia** (Colombie).

Le Conseil a en outre décidé que, par la suite, les experts seraient nommés pour un mandat de trois ans.

Confirmation de nominations

Le Conseil a confirmé la nomination des représentants ci-après, dont les gouvernements avaient proposé la candidature, aux commissions techniques du Conseil :

Commission de la population et du développement

Jean-Marie **Akpoue Brou** (Côte d'Ivoire)
Alica **Wertheimer Baletić** (Croatie)

Commission de statistique

Edmé **Koffi** (Côte d'Ivoire)

Élections reportées de sessions antérieures

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida)

Le Conseil a élu les États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1999 : **Gabon** et **République-Unie de Tanzanie**.

Le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2001.

1998/299

Thème de la réunion de haut niveau du débat consacré aux activités opérationnelles pendant la session de fond de 1999 du Conseil économique et social

À sa 50e séance plénière, le 16 décembre 1998, le Conseil économique et social a décidé que la réunion de haut niveau du débat consacré aux activités opérationnelles pendant sa session de fond de 1999 serait consacrée à l'examen du thème «Élimination de la pauvreté et renforcement des capacités».

1998/300

Question de l'examen de la répartition des sièges au sein du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

À sa 50e séance plénière, le 16 décembre 1998, le Conseil économique et social, rappelant la résolution 50/8 de l'Assemblée générale, en date du 1er novembre 1995, et la décision 1998/285 du Conseil, en date du 31 juillet 1998, a décidé :

- a) De poursuivre l'étude de la question de l'examen de la répartition des sièges au sein du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial à sa session d'organisation de 1999, en vue de formuler une recommandation à l'intention de l'Assemblée générale;
- b) De se prononcer sur le projet de résolution intitulé «Révision des Règles générales du Programme alimentaire mondial»³ à sa session d'organisation de 1999.

1998/301

Participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la Commission de la condition de la femme

À sa 50e séance plénière, le 16 décembre 1998, le Conseil économique et social, ayant examiné la résolution 53/120 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1998, a décidé :

- a) À titre provisoire et conformément aux dispositions du paragraphe 53 de sa résolution 1996/31 du 25 juillet 1996, d'inviter les organisations non gouvernementales qui étaient accréditées auprès de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à participer aux quarante-troisième et quarante-quatrième sessions de la Commission de la condition de la femme, notamment lorsque celle-ci se réunirait en tant que comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle»⁴, et devant se tenir en juin 2000, à condition qu'elles aient entamé le processus de demande d'admission au statut consultatif conformément à ses décisions 1996/315 du 14 novembre 1996 et 1997/298 du 23 juillet 1997;
- b) De prier le Secrétaire général d'appeler l'attention des organisations non gouvernementales qui étaient accréditées auprès de la quatrième Conférence mondiale sur

³ E/1998/L.51.

⁴ Voir résolution 53/120 de l'Assemblée générale.

les femmes sur les dispositions de la présente décision et sur le processus prévu aux termes de la résolution 1996/31 du Conseil.

1998/302**Report de l'examen de la question de l'élargissement
de la composition du Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

À sa 50e séance plénière, le 16 décembre 1998, le Conseil économique et social a décidé de reporter à sa session d'organisation de 1999 l'examen de la note verbale datée du 13 août 1998, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies⁵, et du projet de décision intitulé «Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés»⁶.

1998/303**Comité des droits économiques, sociaux et culturels**

À sa 50e séance plénière, le 16 décembre 1998, le Conseil économique et social, n'ayant reçu aucune autre information du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, a décidé que les arrangements en vigueur concernant ce comité seraient maintenus.

⁵ E/1998/97.

⁶ E/1998/L.53.